



## Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

### 1. Résolution Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en oeuvre de la stratégie mondiale

#### 2. Lien avec le budget programme

##### Domaine d'activité

Surveillance, prévention et prise en charge des maladies chroniques non transmissibles

##### Résultats escomptés

1. Fourniture d'un soutien aux pays pour les aider à définir leurs politiques et stratégies de prévention et de prise en charge des maladies chroniques non transmissibles au niveau national, et à intégrer la prévention primaire et secondaire dans les systèmes de santé.
2. Sensibilisation et aide à l'élaboration de stratégies multisectorielles et de plans d'action pour l'alimentation et l'activité physique dans les pays prioritaires.
4. Fourniture de conseils appropriés et d'un soutien efficace pour la mise en place du cadre OMS de surveillance des maladies chroniques non transmissibles et de leurs facteurs de risque.
5. Amélioration de la qualité, de la disponibilité, de la comparabilité et de la diffusion des données sur les maladies chroniques non transmissibles et leurs principaux facteurs de risque modifiables.

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

La résolution offrira un cadre pour l'obtention des résultats escomptés 1, 2, 4 et 5 relatifs à la surveillance, à la prévention et à la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles.

#### 3. Incidences financières

- a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) US \$207 075 000
- b) Coût estimatif pour l'exercice 2006-2007 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) US \$59 164 000
- c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ? US \$59 164 000

**4. Incidences administratives**

**a) Niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions**

La mise en oeuvre de la résolution exigera une participation de tous les niveaux de l'Organisation car les activités seront axées sur les pays à revenu faible ou intermédiaire. La mise en oeuvre sera particulièrement axée sur les 23 pays à revenu faible ou intermédiaire qui représentent 80 % de la charge des maladies chroniques non transmissibles dans ces pays.

**b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, en précisant les qualifications requises)**

Pas de besoin supplémentaire en personnel prévu.

**c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre et l'évaluation)**

La mise en oeuvre se déroulera sur la période 2007 à 2013.

= = =